



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 18917

Texte de la question

M. Avi Assouly attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que des radicaux islamistes ont conquis en décembre une grande partie de la base Cheikh Souleimane proche d'Alep, qui était aussi convoitée par l'ASL (Armée syrienne libre). Les observateurs internationaux notent la présence de combattants jihadistes internationaux, comme le chef ouzbek Abu Talha. Un diplomate américain a affirmé, il y a deux mois, à un dirigeant de l'opposition craindre « qu'Alep et sa région se transforment en Ramadi », cette ville sunnite de l'ouest de l'Irak, qui devint à partir de 2005 le sanctuaire des djihadistes liés à Al Qaida en Mésopotamie. Face à cette menace grandissante, il demande quelle est la stratégie de la France pour promouvoir la Coalition nationale syrienne, auprès des Syriens, et comment promouvoir les forces d'oppositions laïques et démocratiques, sans pour autant qu'elles ne soient perçues par le peuple syrien comme des forces de l'étranger.

Texte de la réponse

La France appuie le combat des Syriens pour une Syrie libre et démocratique, unitaire et stable, respectueuse de tous ses citoyens et garantissant les libertés ainsi que les droits des différentes communautés. Elle est naturellement préoccupée par la présence sur le terrain d'éléments radicaux en lien avec des organisations terroristes internationales. Cette radicalisation est l'une des conséquences de l'extrême violence de la répression mise en oeuvre par le régime de Damas depuis vingt-trois mois. Elle risque de s'aggraver, si Bachar al-Assad continue de rejeter et de réprimer les aspirations légitimes du peuple syrien à la liberté et à la démocratie. Pour autant, la très large majorité des personnes qui ont été conduites à prendre les armes l'ont fait pour se défendre contre le régime et n'appartiennent à aucun de ces groupes radicaux. En tout état de cause, le meilleur rempart contre l'extrémisme et le chaos est la Coalition nationale syrienne. Son président, Moaz Al-Khatib, que les autorités françaises ont rencontré à plusieurs reprises, a défendu, à l'occasion de la réunion du Groupe des Amis du peuple syrien le 12 décembre 2012, sa vision d'une Syrie démocratique, respectueuse des droits de l'Homme et de l'ensemble des communautés qui composent le peuple syrien. C'est la raison pour laquelle la France a reconnu la Coalition comme le seul représentant légitime du peuple syrien, en lui réitérant son plein soutien lors de la conférence de Marrakech. Elle a organisé à Paris, le 28 janvier dernier, une réunion internationale visant à remobiliser nos partenaires internationaux autour de la Coalition et à confirmer les soutiens politiques et matériels des Amis du peuple syrien. Il est en effet impératif de donner à la Coalition les moyens de mener une action efficace sur le terrain, au service du peuple syrien. Dans cet esprit, la France lui a alloué 2,4 millions d'euros pour 2012-2013, dont 1,2 million d'euros sont destinés à l'Unité des coordinations des Aides chargée d'acheminer l'aide humanitaire à l'intérieur de la Syrie, y compris dans les zones libérées, dont l'accès est restreint en raison des obstacles mis en place par le gouvernement et de l'intensité des violences. La France a également aidé la Coalition à coordonner ses efforts avec les conseils civils locaux ainsi qu'avec l'Union des organisations syriennes de secours médicaux (UOSSM), qui agissent sur le terrain et sont les partenaires de l'aide française depuis plusieurs mois. La France continuera à apporter son plein soutien à la Coalition, et à se mobiliser en faveur d'une transition politique qui permette l'établissement d'un État libre et

démocratique en Syrie.

Données clés

Auteur : [M. Avi Assouly](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18917

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1683

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2768